

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/1526
29 juin 1950
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

LETTRE AIRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 29 JUIN 1950, PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DES PAYS-BAS, AU SUJET DE LA
RESOLUTION ADOPTEE LE 27 JUIN 1950 PAR LE CONSEIL DE SECURITE

(S/1511)

Au sujet de la recommandation exprimée par le Conseil de sécurité à sa 474ème séance, le 27 juin 1950, dans sa résolution relative à la plainte pour agression commise contre la République de Corée, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement des Pays-Bas a fait aujourd'hui, à la seconde Chambre des Etats Généraux des Pays-Bas, la déclaration suivante :

"Le Gouvernement des Pays-Bas a appris avec inquiétude la rupture de la paix qui a résulté il y a quelques jours de l'attaque déclenchée contre la République de Corée par les forces de la Corée du Nord. Il est heureux de constater la promptitude avec laquelle a agi le Conseil de sécurité, et prend acte avec satisfaction des résolutions adoptées par le Conseil les 25 et 27 juin. Le Gouvernement a décidé de donner suite à la recommandation que le Conseil de sécurité a adressée aux Membres des Nations Unies, d'apporter à la République de Corée toute l'aide nécessaire pour repousser l'attaque des forces de la Corée du Nord et contribuer à rétablir dans la région la paix et la sécurité internationales.

Le Gouvernement des Pays-Bas, pour collaborer à l'exécution efficace de la recommandation du Conseil de sécurité, envisage de libérer des forces navales pour qu'elles participent aux mesures à prendre dans la région. Le Gouvernement, en liaison étroite avec l'Indonésie et avec ses associés du Bénélux, suit actuellement les événements et étudie les mesures que devront prendre les Membres des Nations Unies."

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la déclaration qui précède à la connaissance des Membres du Conseil de sécurité.

Signé : D.J. von Balluseck
